

Collectif
des
familles
de
disparu(e)s
en
Algérie

المفقودون DISPARUS
ون DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARU المنة
DISPARUES المفقودون
المفقودون DISPARUS
DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS

VÉRITÉ ET JUSTICE
POUR LES DISPARU(E)S
EN ALGÉRIE

LETTRE D'INFORMATION

Numéro 16

Juillet - Septembre 2005

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone :

Adresse électronique :

J'adhère au Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie et vous adresse ma cotisation pour l'année 2005 (30 €).

Je souhaite contribuer à vos activités par un don.

Merci de libeller vos chèques à l'ordre du Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie et de renvoyer votre bulletin au :

Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie - 181, avenue Daumesnil - 75012 Paris – France

Le CFDA s'est fixé deux objectifs prioritaires durant les mois de juillet, août, et septembre 2005 :

- Mener une campagne en Algérie même aux côtés de SOS Disparus, pour alerter le peuple algérien sur les dangers de l'amnistie telle qu'elle est proposée par le président Abdelaziz Bouteflika et les conséquences néfastes qu'elle pourrait produire.

-Poursuivre la sensibilisation auprès de la communauté internationale sur cette menace d'amnistie générale et sur les régressions qui pourraient s'en suivre.

Pour mener à bien cette mobilisation du peuple algérien et de la communauté internationale, le CFDA à Paris et SOS Disparu(e)s en Algérie ont engagé de nombreuses actions durant tout le trimestre.

14 août 2005: PUBLICATION DU PROJET DE CHARTE POUR LA PAIX ET LA RECONCILIATION NATIONALE.

Entre victoire et consternation

Bien que le 30 mars 2005, le mécanisme *ad hoc* présidé par Me Farouk Ksentini ait reconnu par voie de presse l'enlèvement et la disparition de 6146 personnes du fait des forces de l'Etat - ce qui représentait une victoire pour le CFDA et les familles de disparus- le 13 août 2005, après de longs mois de tergiversations, le Président de la République algérienne, dans son discours à la Nation, a annoncé la tenue d'un référendum, le 29 septembre prochain, sur l'adoption d'un texte de loi intitulé : «Charte pour la paix et la réconciliation nationale ».

Le CFDA a réagi immédiatement en alertant toutes les instances nationales et internationales ainsi que les différents organes de l'ONU. Il a dénoncé le contenu de la Charte qui non seulement prône l'oubli, favorise l'impunité, et attribue l'essentiel du phénomène des disparitions au "fléau du terrorisme qui s'est abattu sur l'Algérie". Par

ce référendum et durant toute la campagne référendaire, le Président n'a cessé de réaffirmer, avant tout, sa volonté affichée de tourner la page sans que soient faites la vérité et la justice sur les disparu(e)s.

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION PRE-REFERENDAIRE EN ALGERIE

Tournée des ambassades

Initiée en mars 2005, la tournée des ambassades étrangères en Algérie s'est poursuivie jusqu'à ce jour.

Après l'Espagne, l'Italie, la France, les Pays-Bas, l'Autriche, les Etats-Unis (...), une délégation de SOS Disparus est reçue par l'ambassadeur de l'Afrique du Sud en juillet et août 2005 : une première fois, pour écouter les revendications des familles avant de rencontrer lui-même Farouk Ksentini, président de la Commission Nationale Consultative pour la Promotion et la Protection des Droits de l'Homme (CNCPPDH), et en août, pour faire le point sur la teneur de cette rencontre. La délégation de SOS Disparu(e)s a alors demandé à l'Ambassadeur sud-africain d'intervenir auprès de Nelson Mandela pour que ce dernier assure une médiation auprès des autorités algériennes et les familles de disparu(e)s.

Par ailleurs, la Grande-Bretagne a envoyé deux personnes du Foreign Office au bureau de SOS Disparu(e)s pour un échange de deux heures autour de la question.

Conférence de presse au siège de SOS Disparu(e)s à Alger

A Alger, le 20 août 2005, à l'initiative de SOS Disparu(e)s, une conférence de presse est organisée en partenariat avec l'Association Nationale des Familles de Disparus (ANFD) et SOMOUD, (association des familles des enlevé(e)s par les groupes armés islamistes). Une trentaine de journalistes de la presse algérienne était présente, ce qui a donné lieu à beaucoup d'articles positifs sur la position des familles de disparu(e)s enlevées par les agents de l'Etat et par

les groupes armés. Loin de réfuter le principe de paix, les familles ont voulu démontrer que la Charte consacrait l'impunité des responsables des enlèvements et des exactions commises pendant la « sale guerre », niait leur droit légitime à la vérité et à la justice et se révélait porteur de menaces sur l'action de la société civile algérienne et des défenseurs des droits de l'Homme à l'avenir. Maître Amine Sidhoum, avocat des familles, est intervenu sur le volet juridique de ce projet de Charte.

SOS Disparu(e)s demande à rencontrer le Président de la République

Le 22 juillet 2005, le bureau de SOS disparu(e)s demande un entretien avec Farouk Ksentini. Il est reçu le 30 août 2005. La délégation a communiqué sur des dossiers de disparus et a apporté la preuve à Farouk Ksentini que contrairement à ses déclarations dans la presse, la majorité des familles ont saisi la justice allant jusqu'à la Cour Suprême, et que c'est la Cour qui ne joue pas son rôle en ce qui concerne la question des disparus. SOS Disparu(e)s a également demandé à Maître Ksentini de lui obtenir un rendez vous avec le Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, étant le seul à détenir le pouvoir de décision.

La « Caravane de l'espoir »

En parallèle à la « Caravane contre l'Oubli » planifiée en Europe, depuis le mois d'avril, SOS Disparu(e)s s'organise et mène sous la forme de la « Caravane de l'espoir » une campagne de sensibilisation en Algérie, afin d'alerter les Algériens et particulièrement les familles de disparu(e)s. Se rendant successivement à Béjaïa, Bouïra, Ghardaïa et Oran, la Caravane a pu exposer ses arguments devant un public nombreux et réceptif, ce qui a apparemment déplu au gouvernement algérien. Le harcèlement des autorités a eu raison de cette Caravane qui a, finalement, été coupée dans son élan et n'a pu poursuivre sa route dans les autres lieux pressentis.

En soutien à cette caravane, le bureau de SOS Disparu(e)s a rédigé un tract et des fac-simile de bulletins de vote. Ces documents eux non plus n'ont pu être diffusés comme prévu, suite aux harcèlements, menaces, perquisitions et arrestations des autorités algériennes.

Harcèlements, menaces, perquisitions et arrestations

A Alger, suite à la distribution de ce tract, Monsieur Arab, 75 ans, membre de l'association SOS Disparu(e)s, a été arrêté le 14 septembre 2005 à la sauvette en rentrant chez lui après le rassemblement hebdomadaire. Il a subi quatre heures de garde à vue et a ensuite été déféré au Parquet pour "détention d'un tract portant atteinte à l'intérêt national" qui, pourtant, ne se limitait qu'à porter les revendications légitimes des familles. Il a été mis sous contrôle judiciaire par la suite et doit se présenter au tribunal tous les mercredis matin jusqu'à sa comparution.

En parallèle, la présidente de SOS Disparu(e)s, Fatima Yous, ainsi que Hacene Ferhati, membre du bureau et le personnel ont été menacés : coups de fils anonymes à toute heure de la journée et de la nuit, pressions et rumeurs ont été leur lot quotidien pendant plus de deux semaines. A Oran, la jeune secrétaire du bureau de SOS Disparu(e)s a été harcelée par téléphone pendant plusieurs jours et a été menacée de disparaître "comme son père". Le bureau a également été perquisitionné sans mandat.

Enfin, à Constantine, des mères, des femmes, des sœurs de disparu(e)s ont été molestées et prises à partie par les forces de police alors qu'elles voulaient manifester pacifiquement aux abords du meeting du président Bouteflika. Insultées, elles ont été emmenées au commissariat pendant plus de quatre heures avant d'être relâchées.

Informés par SOS Disparu(e)s et le CFDA, la FIDH et l'OMCT ont publié un communiqué largement repris. Amnesty International a, par ailleurs, lancé une action urgente auprès de ses milliers d'adhérents et la Ligue Algérienne de

Défense des Droits de l'Homme a, elle aussi, pris position fermement.

La « Caravane contre l'oubli » poursuit son périple à travers l'Europe

Dès la déclaration le 31 octobre 2004 faite par le président de la République d'une probable amnistie générale, le CFDA (voir lettre d'information n° 15) a lancé une campagne en Europe intitulée la « Caravane contre l'oubli » avec le soutien de la FIDH, d'AI, de la LDH et d'ACAT. Cette campagne a débuté par l'audition des membres de la Caravane devant la sous-commission des droits de l'Homme du Parlement Européen à Bruxelles. Après avoir parcouru la Belgique et l'Espagne, la Caravane répondant à l'invitation de la Coordination Afrique du Nord d'Amnesty international (AI) en Italie, se rend à Rome en juillet 2005. Lors de la réunion annuelle¹ de la Coordination Afrique du Nord d'AI, Nassera Dutour a rappelé l'inquiétude des familles aux membres des groupes d'AI Maghreb Moyen Orient, quant aux conséquences d'une amnistie générale en Algérie pour la vérité sur le sort de leurs proches.

Sensibles au témoignage de Nassera Dutour, les groupes spécialisés sur le Maghreb l'ont invitée à revenir en Italie au mois de novembre prochain pour une tournée dans tout le pays.

Accompagnée de Concetta Tucillo, la Coordinatrice Afrique du Nord, Nassera Dutour a également été reçue par Gabriele Eminente, directeur de la section italienne d'AI qui lui a proposé d'organiser une conférence de presse lors de son retour à Rome.

La « Caravane contre l'oubli » reçue aux Nations Unies par le Haut commissaire aux droits de l'Homme, Louise Arbour

¹ Pour des raisons financières, la Caravane est représentée en Italie par Nassera Dutour

La « Caravane contre l'oubli », composée d'une délégation de quatre membres(e)s - Zhora Nekrouf, Reguia Lakehal, Ouahiba Aidaoui - venus expressément d'Algérie et de Nassera Dutour, porte-parole du CFDA, a été reçue par Louise Arbour, Haut Commissaire aux droits de l'Homme et par Stephen Toope, Président du Groupe de Travail sur les Disparitions Forcées ou Involontaires. La délégation leur a fait part de sa crainte quant à l'adoption (plus que probable) de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale et des graves conséquences que celle-ci aurait sur la société algérienne et les défenseurs des droits de l'Homme. Louise Arbor s'est montrée très attentive et réceptive aux revendications de la délégation. Il ressort de cette rencontre que des mesures et des initiatives doivent être prises à l'avenir pour que le gouvernement algérien respecte ses engagements internationaux en matière de droits de l'Homme.

Par ailleurs, au cours d'échanges avec le Groupe de Travail Contre les Détentions Arbitraires, le Groupe de Travail Contre les Exécutions Sommaires, Arbitraires ou Extrajudiciaires, le Comité Contre la Torture, le Comité des Droits de l'Homme et l'équipe des procédures spéciales et des communications, les membres de la « Caravane contre l'oubli » ont pu s'entretenir avec leurs interlocuteurs des méthodes de travail des différents groupe concernant le traitement des dossiers et celui des plaintes.

Adoption par les Nations Unies à Genève d'une nouvelle Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées

Un événement majeur et tant attendu: la Convention Internationale sur les Disparitions Forcées a été adoptée le 22 septembre 2005. Lors de son passage aux Nations Unies, à Genève, la « Caravane contre l'oubli » a pu participer aux derniers travaux du groupe de travail pour l'élaboration d'un texte juridiquement contraignant contre les disparitions forcées qui a finalement abouti à l'adoption d'une Convention internationale. Le CFDA et les toutes les ONG qui

soutenaient ce projet depuis longtemps s'en félicitent.

« Deux experts de l'ONU s'expriment sur la tenue prochaine d'un référendum sur la paix et la réconciliation nationale »

Le travail d'alerte du CFDA sur le contenu de la Charte, dès la parution du décret présidentiel, a porté ses fruits. Ainsi, deux experts de l'ONU, le Rapporteur spécial de la Commission des Droits de l'Homme sur les Exécutions sommaires, Arbitraires ou Extrajudiciaires et le Président Rapporteur du Groupe de travail sur les Disparitions Forcées ont rappelé au gouvernement algérien *« qu'aucun plan de paix ne peut ignorer le droit à la vérité et à la pleine réparation des victimes »*. Ce texte réaffirme également le caractère imprescriptible du crime de disparition forcée.

Mesures provisoires

Le souhait selon lequel le Comité des Droits de l'Homme doit prendre des mesures provisoires de protection a reçu un écho favorable. Le Rapporteur pour les procédures spéciales du Comité des droits de l'Homme a ainsi écrit au gouvernement algérien que *"le droit de soumettre des communications ne peut être affecté par la législation nationale"* et celui-ci a également demandé à l'Etat partie *"de ne pas invoquer les provisions de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale contre des personnes qui ont soumis, ou qui soumettraient des communications au Comité"*. Le courrier cite à cet égard la Charte soumise à référendum qui affirme que *« nul en Algérie ou à l'étranger n'est habilité à utiliser ou à instrumentaliser les blessures de la tragédie nationale pour porter atteinte aux institutions de la République... fragiliser l'Etat, nuire à l'honorabilité de tous ses agents...ou ternir l'image de l'Algérie sur le plan international. »*

La Nuit contre l'Oubli

Afin d'accueillir la « Caravane contre l'oubli » lors de son passage à Paris le 24 septembre 2005, le CFDA a organisé place de la République, une manifestation : la « Nuit contre l'oubli » avec le soutien de la FIDH, AI, de la LDH et de l'ACAT. Plus de 500 personnes ont assisté à l'événement.

Des artistes peintres et photographes, algériens, français, marocains, et turcs, ont exposé leurs œuvres pendant que des musiciens venus des quatre coins du monde se produisaient bénévolement, contribuant à donner à cette manifestation une note festive. Cette soirée conviviale et chaleureuse a permis à de très nombreuses voix d'exprimer leur soutien et d'affirmer leur solidarité aux familles des victimes. Parmi elles, de très nombreux représentants d'organisations françaises et internationales, des élu(e)s français(e)s, des personnalités, se sont succédés à la tribune pendant plus de deux heures. Parmi elles, Louis Joinet, Rapporteur spécial sur la lutte contre l'impunité à l'ONU, a rappelé que le crime de disparition forcée est un crime contre l'humanité et qu'à ce titre, il est imprescriptible.

En provenance de Genève, les membres de la « Caravane contre l'oubli » ont été rejoints par les familles de disparu(e)s résidentes en France et par une victime de la torture en Algérie désormais réfugié politique en France. Ils ont pu à cette occasion, réaffirmer leurs exigences de voir se constituer une commission vérité et justice, racines essentielles d'une société enfin unifiée.

Dans les jours qui ont suivi, la presse écrite et audiovisuelle a largement donné la parole au CFDA. La manifestation a donc permis une large visibilité de la question des disparitions forcées et des revendications exprimées par les victimes de la décennie noire dans leur quête de vérité et de justice.

La Caravane à Lille, Marseille et Toulon

La délégation a également été accueillie, les 23, 26 et 27 septembre 2005, dans trois villes de

France: Lille, Marseille et Toulon par les militants de la LDH, d'AI, du MRAP. Elle a rencontré des élu(e)s des mairies et des Conseils Régionaux. Les membres de la Caravane ont animé des débats ouverts ainsi qu'une conférence de presse au Club de la presse à Lille. Ces rencontres ont permis de débattre des conséquences de l'adoption de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale et d'alerter l'assistance sur les risques en termes de respect des droits de l'homme pour l'après référendum. Des débats sont prévus prochainement pour s'entretenir du suivi de cette question.

BREVES

Réorganisation du bureau de SOS Disparus à Alger

Sous la direction de Nassera Dutour, porte-parole du CFDA, la chargée de mission pour le bureau SOS Disparu(e)s à Alger et l'assistante, toutes deux recrutées dernièrement, ont réorganisé le bureau pendant les mois de juillet et août et ont établi une stratégie d'action pour la gestion et le suivi des dossiers de disparus (actualisation et traitement des dossiers, accompagnement psychologique des familles de disparu(e)s, veille juridique). Elles assument par ailleurs des tâches diverses: gestion administrative, partenariat, actions de communication et relations avec les institutions.

Mission dans le cadre de la Coalition Euromed

Durant la première quinzaine de juillet, une mission spécialisée sur les détentions arbitraires et les disparitions forcées, accompagnée par Nassera Dutour, porte-parole du CFDA, s'est rendue en Algérie. La mission a longuement travaillé avec les avocats de SOS Disparu(e)s sur des cas spécifiques de détention arbitraire. Ensemble, ils ont rédigé des plaintes les concernant qui ont été soumises au Groupe de travail sur les détentions arbitraires (GTDA).

La mission a, ensuite, souhaité rencontrer le CICR pour évoquer le dossier des disparu(e)s en Algérie.

Rencontre avec le CICR

Le 18 juillet 2005, SOS Disparu(e)s et la mission présente à Alger ont rencontré Olivier Dürr, chef de délégation du Comité International de la Croix Rouge (CICR). La mission a informé le CICR sur des cas de détention précédés d'une détention au secret allant jusqu'à 23 mois. Les participants présents ont échangé leurs points de vue sur le règlement du dossier des disparus

Congrès de la LADDH

Le congrès de la Ligue Algérienne des Droits de l'Homme (LADDH) s'est tenu, à Boumerdès, près d'Alger, les 22 et 23 septembre 2005. Maître Hocine Zahouane a été élu président et Maître Ali Yahia Abdenour, symbole de la lutte contre les violations des droits de l'Homme en Algérie demeure président d'honneur. Une place importante a été accordée à la parole des familles de disparu(e)s confirmant, ainsi, le fort soutien de la LADDH au combat des proches de disparu(e)s. Le directeur exécutif du Réseau euroméditerranéen des droits de l'Homme (REMDH) Marc Shade-Poulsen et le Vice-président de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH), Michel Tubiana, se sont vus opposer un refus à leur demande de visa. Leur participation tant souhaitée au congrès de la LADDH n'a pu avoir lieu.

La détermination des familles à aller jusqu'au bout de la Vérité et la Justice

Alors que se préparent les décrets d'application de la Charte sur la paix et la Réconciliation nationale, le Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie et SOS Disparu(e)s ainsi que les familles qu'ils représentent sont plus que jamais vigilants et déterminés à poursuivre leur lutte jusqu'au bout pour la Vérité et la Justice.

SOS Disparu(e)s est toujours en attente d'une rencontre avec le Président de la République.